

# SITTOMAT

## Comité Syndical

### Procès-verbal du 18 décembre 2024

**Présents :**

Gilles VINCENT, Président  
René CASTELL  
Jean TEYSSIER  
Patrick BOUBEKER  
Jean-Luc VITRANT  
Hélène BILL  
Christine SINQUIN  
Luc DE SAINT-SERNIN  
Ange MUSSO  
Michel LE DARD  
Patrick MARTINELLI  
Anne-Marie METAL  
Albert TANGUY

Christophe DELIGNY, DGS  
Michel OLLAGNIER  
Sandra LE BEC PEINADO  
Michel MARIN  
Sylvain CROUZET

## ORDRE DU JOUR

I.	Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 7 novembre 2024 et du Comité Syndical du 13 novembre 2024	3
II.	Décision 2024-06 portant l'approbation de l'avenant n°2 au marché AOO2023-04 Lot 2 (Exploitation du quai de transfert de Solliès-Pont incluant le pilotage des compacteurs	3
III.	Décision 2024-07 Marchés de valorisation des biodéchets du SITTOMAT	3
IV.	1897 – Autorisation de signature du marché d'AMO pour le suivi de la DSP de l'UVE	4
V.	1898 – Autorisation de signature de la FOB 35 modifiée	5
VI.	1899 – Election des représentants de CCMPM à la CCSPL et au CCTOMCS	6
VII.	1900 – Modification du RIFSEEP pour les agents de la filière technique du Syndicat	6
VIII.	1901 – Signature du protocole transactionnel pour l'achat des bennes de déchèteries	7
IX.	Questions diverses	9

*La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Gilles VINCENT.*

## **I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 7 novembre 2024 et du Comité Syndical du 13 novembre 2024**

### **Le Président**

Bonjour à tous. On va aller assez vite puisqu'on a déjà vu tout cela en Commission Mixte. Dans un premier temps, je vous propose d'adopter les procès-verbaux de la Commission Mixte du 7 novembre et du Comité Syndical du 13 novembre. Y a-t-il des commentaires ou des remarques ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **II. Décision 2024-06 portant l'approbation de l'avenant n°2 au marché AOO2023-04 Lot 2 (Exploitation du quai de transfert de Solliès-Pont incluant le pilotage des compacteurs)**

### **Le Président**

Nous passons au compte rendu des décisions du syndicat, avec l'approbation de l'avenant numéro 2 au marché d'avril 2023 et cela concerne le lot 2, exploitation du quai de transfert de Solliès-Pont incluant le pilotage des compacteurs.

### **Christophe DELIGNY**

En l'occurrence, c'est juste un avenant pour convenir d'une augmentation de l'amplitude d'ouverture du quai de transfert puisqu'il y a eu des modifications sur la collecte, donc la CCVG nous a demandé deux heures d'ouverture hebdomadaire supplémentaires. Cela fait l'objet d'un petit avenant qui ne passe pas en CAO et qui n'est pas soumis au Comité Syndical, étant donné son montant.

### **Le Président**

Pas de commentaires ? Pas de questions là-dessus ?

## **III. Décision 2024-07 Marchés de valorisation des biodéchets du SITTOMAT**

### **Le Président**

La deuxième décision concerne le marché de valorisation des biodéchets du SITTOMAT.

### **Christophe DELIGNY**

Là aussi, on a passé un marché pour traiter les biodéchets collectés à la source, hors Golfe de Saint-Tropez, qui a déjà un marché pour les déchets qu'il collecte depuis quelques années auprès des gros producteurs, des cantines scolaires et, plus récemment, en PAV aussi sur certains secteurs. Cela concernait l'Aire Toulonnaise et Méditerranée-Porte des Maures.

On a fait un marché d'une année seulement pour deux raisons. D'une part, aujourd'hui, on ne récupère pas de biodéchets. On va commencer à en récupérer courant 2025 au fur et à mesure que nos adhérents de l'Aire Toulonnaise et Portes des Maures équiperont leur domaine public de points d'apport volontaires ou iront chercher éventuellement des gros producteurs. Ce sont des quantités qu'on ne maîtrise pas bien, mais qui restent modérées. On avait fait un sourcing préalable avant de lancer ce marché. On s'est aperçu qu'il y avait un certain nombre d'opérateurs qui étaient peut-être sur le point d'avoir des solutions à proposer, mais pas tout de suite, pas au 1<sup>er</sup> janvier 2025. On a dit qu'il était urgent d'attendre avant de passer à un marché plus conséquent par appel d'offres.

C'est un petit marché sur des montants qui sont relativement peu représentatifs, donc un MAPA, et qui ne justifie pas de passer en CAO. Il est passé en commission MAPA, mais il ne justifie pas de passer en Comité Syndical. En l'occurrence, nos biodéchets triés à la source iront chez Valsud, chez Veolia, à Signes. C'est celui qui a remporté la consultation.

### **Christine SINQUIN**

Sur La Valette-du-Var, vous aviez mis en place une expérience pour cette collecte.

#### **Le Président**

Non, c'est la Métropole qui a mis en place un marché dont on attendra les résultats avant d'aller plus loin. L'objectif est d'avoir des conteneurs en apport volontaire sur l'ensemble de la Métropole à partir du mois de septembre 2025. Je crois qu'il y a 3 000 conteneurs qui sont prévus à terme. On mettra plusieurs années avant de tout équiper. Il faudra peut-être qu'on fasse une séance entre nous pour avoir des volontaires afin d'être les premiers servis. Je veux parler des maires de la Métropole. Il faudra définir les quartiers où l'on en met en priorité. Cela viendra après.

### **Christine SINQUIN**

Sur la ville, il y a des quartiers...

#### **Le Président**

On verra tranquillement. L'important est qu'on ne puisse pas reprocher au SITTOMAT, qui a la compétence traitement, de ne pas avoir un marché qui permette de traiter les biodéchets. Imaginons que l'un ou l'autre des EPCI, demain, décide de lancer une expérience, il y aura un marché, dans l'attente d'avoir un système beaucoup plus important chez nous, au SITTOMAT, et à un prix nettement plus bas que celui-là, je l'espère.

### **Christophe DELIGNY**

Pour information, le coût de traitement est 115 euros la tonne, ce qui est plus cher que l'ordure ménagère résiduelle et plus cher que le marché qu'on a conclu avec l'entité qu'on n'a pas retenue il y a deux ans pour le Golfe de Saint Tropez qui était à 95 euros. Nous, on est à 115 euros.

#### **Le Président**

Il faut savoir qu'en région parisienne, le compostage, c'est entre 60 et 70 euros. On aura l'occasion de reparler de tout cela. Il fallait être prêt pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier, s'il y avait un démarrage de collecte en biodéchets dans une autre PCI que la Métropole, on ne puisse pas reprocher au SITTOMAT, qui a la compétence de traitement, de n'avoir rien fait. Nous, Métropole, on aura l'occasion de reparler de notre projet.

## **IV. 1897 – Autorisation de signature du marché d'AMO pour le suivi de la DSP de l'UVE**

#### **Le Président**

On passe à la délibération 1897, qui est l'autorisation de signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la délégation de service public de notre usine de valorisation énergétique.

### **Ange MUSSO**

Depuis quatre ans, on a une mission de suivi de la délégation de service public afférent à l'unité de valorisation énergétique. Le sortant était à la société Sage Engineering. Ce marché va durer pour quatre ans aussi. Il y a un forfait correspondant aux missions de suivi de contrôle classique. Ensuite, il y a un bordereau à prix unitaire pour un montant de 200 000

euros sur quatre ans, ce qui fait 50 000 euros par an. Il y a souvent des évolutions réglementaires, il peut y avoir des événements et on aura besoin d'utiliser ou pas ce bordereau des prix unitaires.

Le 11 décembre, la commission d'appel d'offres a classé numéro 1 la société Sage Engineering, qui a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement au regard des critères de jugement et qui est un peu moins chère que le marché sortant. Je vous propose d'autoriser le Président à signer ce marché avec la société Sage Engineering.

#### **Le Président**

Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

### **V. 1898 – Autorisation de signature de la FOB 35 modifiée**

#### **Le Président**

On passe à l'autorisation de signature de la FOB 35 modifiée.

#### **Christophe DELIGNY**

On vous avait déjà sollicité pour autoriser le Président à signer une FOB 35. Je vous rappelle que la FOB 35 fait suite à une mise en demeure de la DREAL, qui intimait à Zéphire de revoir son système d'analyse des composés organiques volatils (COV) qu'on mesure dans les sorties de cheminées.

Il y avait un protocole qui avait été mis en place depuis 2005, qui prévoyait l'analyse de seulement deux polluants considérés comme étant des traceurs de ce type de pollution. La DREAL de l'époque avait accepté ce dispositif. Les gens changeant, la vision de la DREAL contemporaine a été de dire : « Non, il y a une norme qui existe. Vous y dérogez et ce n'est pas normal ». Ils ont demandé à Zéphire d'être en capacité de mesurer ces COV sur tout le spectre avec des équipements neufs. Il a fallu équiper Zéphire de nouveaux analyseurs.

À l'époque, il vous avait été demandé d'autoriser le président à signer la FOB 35, mais Zéphire n'avait pas encore toutes les données, notamment sur la mise en œuvre d'un stockage de bouteilles d'hydrogène qui est nécessaire pour le fonctionnement des analyseurs. Nous avons signé une FOB avec un montant qui s'avère être un peu plus important maintenant que tous les compléments ont été apportés.

Nous vous demandons donc d'approuver une FOB modificative à la FOB 35 pour des montants d'investissement de 224 637 euros au lieu des 186 393 euros validés en première instance et une conséquence en termes de coûts de fonctionnement, car qui dit nouveaux analyseurs, dit coûts de fonctionnement, coûts d'étalonnage, coûts de vérification assortis, qui passent à 0,117 euros par tonne d'OMR traitée au lieu des 0,089 euros validés en première instance. Ce sont des écarts qui sont mineurs, mais qui sont néanmoins nécessaires pour rebaser correctement la DSP sur ce sujet.

#### **Le Président**

Avez-vous des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci. Hier, j'étais en visio avec Amorce parce qu'on avait notre Conseil d'administration et on disait qu'on s'attend dans les années qui viennent à des mises en conformité, notamment sur le traitement de fumée, en particulier les PFAS. Pour l'instant, on a réussi à faire comprendre au ministère que cela ne servait à rien de mettre des normes sur les PFAS parce qu'on ne sait pas combien on en a dans l'eau puisqu'on ne mesure que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. On sait qu'on en a. Chez moi, à Saint-Mandrier, je peux vous dire qu'il y en a beaucoup dans l'eau. Sur les ordures ménagères, on ne sait pas combien on en a dans les ordures ménagères entrantes. Dans le cadre d'une unité de valorisation énergétique, on ne sait pas combien on a de PFAS en sortie. On a convaincu le ministère que la première des choses à faire était d'analyser pour voir quel teneur on a et quelle sorte de PFAS parce qu'il n'y en

a plus d'une centaine. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'usines de valorisation énergétique ont fait l'objet ou vont faire l'objet de mesures, dont la nôtre. Après, on verra avec le ministère comment on fait. Si demain, on était obligé de traiter les PFAS, cela va coûter une fortune.

## **VI. 1899 – Election des représentants de CCMPM à la CCSPL et au CCTOMCS**

### **Le Président**

Le syndicat évolue. En 2023, suite à des démissions et changements d'affectation de certains délégués syndicaux, nous avons élu de nouveaux membres de la commission consultative de services publics locaux et du comité consultatif de traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective. Je rappelle que ces deux commissions doivent être représentatives des adhérents du SITTOMAT. Or, nous avons intégré la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et nous devons mettre, dans ces commissions, des représentants de cette PCI. Nous vous proposons, comme membre titulaire de la CCSPL, Monsieur Patrick MARTINELLI, qui s'est porté candidat, avec Monsieur Bernard MARTINEZ comme suppléant.

Concernant la CCTOMCS, Monsieur Patrick MARTINELLI est candidat titulaire, avec Monsieur Bernard MARTINEZ comme suppléant. Je vous propose de passer au vote à main levée. Il n'y a pas d'opposition ? Je vous propose ces deux candidats en tant que titulaire et suppléant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci. Bienvenue au club. Vous verrez, c'est passionnant. C'est souvent du théâtre.

Je me suis engagé vis-à-vis de quelqu'un que j'estime étant bien-pensant, Monsieur Patrick CHESNEAU, qui était auparavant à la Région, qui avait soutenu le SITTOMAT à chaque fois à l'époque, qui est dans toutes les commissions et qui nous reprochait qu'on n'associe pas assez les CIL, notamment sur les composteurs individuels et collectifs.

Je me suis engagé à ce qu'on fasse une réunion avec les EPCI membres du SITTOMAT et quelques membres de CIL pour voir comment on pourrait procéder, notamment s'engager à ce qu'il y ait un représentant du SITTOMAT à chaque réunion de CIL et peut-être un représentant de l'EPCI concerné. Autrement dit, si c'est un CIL de Pierrefeu-du-Var, par exemple, ce serait bien qu'il y ait un représentant du SITTOMAT et un représentant de la communauté de communes. On les rencontrera au mois de janvier.

## **VII. 1900 – Modification du RIFSEEP pour les agents de la filière technique du Syndicat**

### **Le Président**

On passe au point suivant, qui concerne la délibération 1900 sur le RIFSEEP.

### **Jean TEYSSIER**

La Commission Mixte qui s'est réunie le 11 décembre 2024 a donné un avis favorable. La délibération du 3 novembre a permis de mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise de l'engagement professionnel pour les agents de la filière technique du SITTOMAT et d'instaurer le complément indemnitaire annuel pour l'ensemble des agents du syndicat. Il est rappelé que le RIFSEEP concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 occupant un emploi au sein de l'établissement.

Par délibération, le nouvel organigramme du SITTOMAT a été approuvé ainsi que la modification du tableau des effectifs, créant un poste d'ingénieur principal et un poste d'ingénieur respectivement sur les fonctions de chargé de mission performance et responsable du service d'exploitation, collecte, tri et valorisation. Par ailleurs, un poste de Secrétaire général a été également créé, correspondant au grade d'attaché territorial. Le

montant des plafonds est établi pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata aux durées effectives du travail pour les agents exerçants à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps complet.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter l'exposé qui précède, approuver la création des groupes de fonctions des plafonds IFSE et de CIA associés pour les emplois d'ingénieurs et attachés nouvellement créés tels que détaillés dans le présent rapport, autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du nouveau régime indemnitaire, de dire que les montants maximum de référence de ces primes seront revalorisés lorsque les textes réglementaires le prévoient et dire que le montant des dépenses est prévu en section de fonctionnement au budget du syndicat, chapitre 12, exercice 2024 et suivants.

### **Le Président**

Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

## **VIII. 1901 – Signature du protocole transactionnel pour l'achat des bennes de déchèteries**

### **Le Président**

La dernière délibération concerne les bennes. Est-ce qu'on peut dire qu'on arrive enfin à solutionner ce problème ?

### **Christophe DELIGNY**

Tout à fait. C'est vrai que le projet de protocole n'est pas encore annexé. On a eu un retour verbal plutôt positif des deux parties, mais pas encore d'accord formel. C'est pour cela qu'on n'annexe pas le protocole. Par contre, dans son contenu, ce protocole est conforme aux conditions qui sont énumérées des points 1 à 5 dans le corps du rapport.

Pour rappel, ce sont les plus de 310 bennes et compacteurs qui ont été mises à disposition par la société Ecorecept dans le cadre des contrats de mise à disposition, maintenance et transport de bennes des déchetteries de l'Aire Toulonnaise, c'est-à-dire CASSB, Métropole de Toulon et Vallée du Gapeau. Il était prévu qu'au terme des contrats conclus pour une durée de quatre ans, les matériels soient rachetés par le SITTOMAT à leur valeur nette résiduelle comptable.

L'entreprise ayant été liquidée et le repreneur Mat'ild n'ayant pas manifesté d'intérêt pour la reprise de ces contrats et des bennes associées, à l'époque, nous avons proposé de les racheter. Dans un premier temps, nous avons proposé de reprendre le crédit-bail puisque la société Ecorecept avait signé un crédit-bail avec une filiale de la BNP pour avoir à sa disposition les bennes nécessaires à l'exécution des prestations. On avait délibéré favorablement pour la reprise du crédit-bail, puis au dernier moment, un juriste de la BNP nous a dit : « Ce n'est pas possible parce que vous êtes une collectivité, donc vous n'avez pas les mêmes prérogatives qu'une société privée. On ne va pas pouvoir vous transférer le crédit ».

La solution qui a été trouvée, en accord avec le contrôle de légalité et de la préfecture est de dire : « Vous pouvez procéder à un achat sans mise en concurrence, tenant compte du cas particulier et à la condition que le liquidateur et le crédit bailleur soient évidemment d'accord avec cette transaction. C'est l'objet de la délibération qu'on vous présente aujourd'hui.

La semaine dernière, vous m'aviez demandé de dire à combien on évaluait l'avantage que tirait le SITTOMAT de la conclusion de cet achat. Si on avait déroulé normalement les marchés passés avec Ecorecept, entre les frais de location pendant quatre ans et le rachat à la valeur résiduelle nette comptable, on aurait eu à payer une somme X. En l'occurrence, on a payé une location pendant les neuf mois de vie de ce contrat, puis on va payer au



crédit-bailleur la somme de 1 764 321,54 euros hors taxes. Quand on fait la comparaison de ces deux sommes, on a un delta en notre faveur de 92 088,43 euros hors taxes.

**Le Président**

C'est important, par les temps qui courent. Est-ce que vous avez des questions là-dessus  
On passe au vote.

**Christine SINQUIN**

Ces bennes sont toutes en bon état ?

**Le Président**

Elles sont presque neuves.

**Christophe DELIGNY**

Elles ont deux ans, donc elles ont déjà un peu souffert parce que la plupart de ces bennes sont roulées au packmat pour compacter les déchets qui y sont déposés. Elles ont pris des coups, mais elles sont encore très vaillantes. On espère pouvoir les tenir sept, huit ou dix ans pour celles qui ont été le plus épargnées.

**Le Président**

Pour moi, elles sont neuves.

**Un intervenant**

Ce sont des bennes renforcées. À l'époque, elles ont été achetées en tenant compte du fait qu'elles étaient packmatées, pour la plupart.

**Le Président**

Par contre, j'ai encore vu des bennes marquées « Ecorecept ». Il faut qu'on enlève cela.

**Christophe DELIGNY**

On va le faire. On fait une revue d'équipements tous les ans. On va la faire en début d'année prochaine et on va en profiter pour le faire.

**Le Président**

Ce n'est pas une très bonne publicité.

**Patrick BOUBEKER**

Est-ce qu'on peut avoir un inventaire des bennes ?

**Le Président**

On l'a. De temps en temps, je monte dans le Haut Var. L'autre jour, j'ai été surpris de voir une benne SITTOMAT assez loin de chez nous. On surveille aussi.

**Christophe DELIGNY**

On a des prestataires qui font tourner ces bennes sur les déchetteries du Golfe de Saint-Tropez jusqu'à Saint-Cyr-sur-Mer. Effectivement, tous les camions ne sont pas forcément parqués sur les parcs de l'entreprise. Je vais souvent au marché de la Londe-les-Maures le dimanche matin et j'en vois souvent une qui est garée à l'Intermarché.

**Patrick BOUBEKER**

Est-ce qu'il y a un contrat sur l'entretien ?



**Christophe DELIGNY**

L'entretien est inclus dans les contrats de transport. C'est pour cela qu'on fait un suivi matriculaire des bennes avec un point annuel pour voir comment évolue l'état du parc quantitativement et qualitativement. S'il y a des bennes en mauvais état, les transporteurs nous doivent les réparations puisque ce sont eux qui les détériorent, a priori.

**Le Président**

Il n'y a pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**IX. Questions diverses****Le Président**

On avait dit que ce serait court pour nous permettre d'avoir un moment de convivialité. Dès le début de l'année, je pense qu'on aura des sujets intéressants à traiter. Il faudra qu'on reparle du traitement des biodéchets. Lors d'un Conseil Syndical, je vous avais dit que nous allions nous lancer dans des réflexions pour essayer de trouver des économies sur le coût de traitement. Je souhaitais que les élus s'impliquent. Nous avons aussi la préparation de ce qui va se passer sur les biodéchets, avec un objectif à la fin de l'année, pour avoir un site de traitement ou valorisation du SITTOMAT. Cela veut dire que nous aurons un site qui va traiter les biodéchets pour les valoriser. Nous allons avoir des sujets intéressants. J'espère la fin du centre de tri. On en reparlera.

Quand on débute une année, il est aussi intéressant de regarder les ratios et de se poser des questions, d'autant plus que nous aurons les caractérisations qui ont été faites en hiver, mais pas celles de l'été, dans chacune de nos communes, pour qu'on puisse se comparer et essayer de comprendre, sans montrer du doigt, pour quelle raison il y a plus de verre ou plus de plastique à tel endroit ou plus de refus de tri. Dans les caractérisations, nous verrons des choses surprenantes. Nous aurons aussi à nous pencher sur le quai de transfert qui devra être construit parce que la ville de Toulon a donné son accord pour nous vendre un bout de terrain. D'ailleurs, ils ont bien commencé à évacuer.

**Christophe DELIGNY**

Oui. Hier, on a rencontré les heureux propriétaires, avec Michel. Ils nous ont bien accueilli.

**Le Président**

L'idée est de ne pas envoyer une multitude de camions d'un côté et de l'autre, mais d'avoir des quais de transfert où nous allons regrouper. Nous avons déjà les quais de transfert qui nous viennent du Golfe. Nous avons un quai de transfert à Hyères qui existe déjà, celui de Solliès-Pont qui existe déjà et Sud Sainte Baume.

**Christophe DELIGNY**

Pour Sud Sainte Baume, nous avons le petit quai de transfert de la déchetterie de Saint-Cyr qui permet de ramener les ordures ménagères collectées en centre-ville par des petits véhicules.

**Le Président**

Et nous aurons celui qui sera en face, qui nous permettra de rassembler à la fois tout ce qui est emballage ménager, mais aussi les biodéchets, demain, pour éviter que les bennes aillent à la Farlède ou sur le futur site de traitement. Jusqu'à mi-2026, jusqu'à la fin de notre mandat, nous aurons à prendre des décisions importantes et nous aurons du travail à faire.

**Christine SINQUIN**

Est-ce qu'il y a des conséquences financières sur la taxe d'ordures ménagères ?

## Le Président

La taxe est définie par la Métropole. Quand on l'a votée, on s'est engagé à faire deux zones. La première zone comprend Toulon, la Seyne-sur-Mer et Hyères. La deuxième zone comprend les autres communes, certaines qui ont une augmentation de leur TEOM et d'autres qui ont une diminution de leur TEOM. On n'y touchera pas. Peut-être qu'un jour, la Métropole sera obligée d'augmenter le montant de la TEOM dans les deux zones ou dans une zone, mais ce n'est pas le but.

En ce qui concerne le SITTOMAT, il faut qu'on se mette en tête qu'on ne pourra jamais baisser le coût de traitement du SITTOMAT parce que du côté de l'usine de valorisation énergétique, nous avons un des plus bas coûts de France. Notre usine est amortie. Je ne m'avance pas trop, mais je pense que c'est peut-être même le plus bas.

On a des directives européennes qui sont en cours, on a des lois, des transcriptions en France ou en général. Comme on est malins, on va encore plus loin que l'Europe. Côté valorisation des ordures ménagères, il est possible que le coût augmente. Le coût qui va toujours augmenter est celui de la TGAP.

Le coût de la collecte sélective tient compte d'un coût qui va évoluer en fonction des prix qu'on obtient dans les différents marchés. Par contre, les recettes évoluent en fonction du cahier des charges qui est signé par l'éco-organisme Citeo, mais aussi par les autres éco-organismes et les ministères. Pour les emballages ménagers, plus on a un taux de valorisation qui augmente, plus nos recettes augmentent.

Après, on a un point d'interrogation qui est le prix de vente des matériaux. On a eu des hauts, notamment sur le plastique. Là, on ne maîtrise pas parce que c'est un cours mondial. Plus on valorise, plus on a un soutien qui devrait être important. Plus on valorise, moins on va à l'usine de valorisation énergétique. Demain, on aura les biodéchets. Il faut essayer de se battre pour que le coût de traitement des biodéchets soit inférieur à celui de la valorisation énergétique et on gagnera un peu.

Je pense qu'on aura un coût qui va augmenter du côté de la valorisation énergétique, mais qui restera toujours inférieur au coût de mise en décharge puisqu'aujourd'hui, le coût de mise en décharge a doublé. On a déjà fait des actions dans les EPCI pour les encombrants. Lorsqu'on met les encombrants de mobilier dans la benne à mobilier, non seulement cela ne nous coûte rien, mais cela nous rapporte même un peu, alors que si on la met dans la benne encombrants non-mobiliers, cela nous coûte combien ?

## Christophe DELIGNY

Aujourd'hui, on est à plus de 200 euros.

## Le Président

C'est pour cela que je souhaiterais qu'on puisse se retrouver non pas en formation au Conseil Syndical ou en Commission Mixte, mais en groupe de travail pour qu'on puisse essayer de vous expliquer cette problématique, afin que vous puissiez ensuite la faire redescendre au niveau des communes. Je souhaiterais aussi qu'on fasse la même chose pour les EPCI pour que les EPCI puissent essayer d'interagir. Il y a des tas de choses.

Avant de monter, je discutais avec Laurent LAUGA. Je viens de passer dans une zone commerciale où j'ai vu deux choses qui sont inadmissibles, mais c'est un autre débat. Je lui disait que je constate que lorsqu'on a des bornes d'apport volontaire plastique et papier carton et qu'on a des 660 litres à côté, si les 660 litres sont sur le trajet de la personne qui va jeter, c'est plus court que cette personne s'arrête à la première. On a des tas de choses à voir. Si on ne met pas des conteneurs à verre dans les zones commerciales en face des restaurants, les restaurants ne feront pas 50 mètres pour aller mettre le verre à côté. On commencera notre groupe de travail en analysant ensemble les résultats des caractérisations.

On a aussi tout ce qui est vêtements. On a la problématique des lingettes. Avec Amorce, on avait espoir d'arriver à créer avec le ministère une responsabilité élargie des producteurs de

tout ce qui est hygiénique jetable. Le ministère était d'accord, mais ils sont tout à coup revenus en arrière et la REP concernera seulement 1 % de ces objets, c'est-à-dire les lingettes. On ne désespère pas. Un jour, on va arriver à créer une REP pour l'ensemble. On ne sait pas encore si ce sera une REP financière ou une REP opérationnelle, mais l'important est soit qu'on n'ait plus à le faire, comme le mobilier, ou en partie, soit qu'on nous paye. C'est l'exemple de la REP matériaux. Elle va nous rapporter combien ?

### **Christophe DELIGNY**

Moi, j'avais évalué qu'on était à plus de 1,5 millions d'euros sur le périmètre du SITTOMAT sur une année. On est en train de consolider ces chiffres. On a fait le test sur le mois de novembre puisque la REP PMCB est en place depuis fin septembre ou début octobre pour les derniers. Je pense que c'était le 7 octobre sur les CASSB. On était impatients d'avoir les résultats. On a regardé les résultats du mois de novembre et on les a comparés aux résultats du mois de novembre de l'année dernière. Il va y avoir des soutiens financiers. On les connaît puisque ce sont des ratios. On va regarder aussi ce que cela nous a permis d'économiser en termes de rotation et de traitement.

Je n'ai pas encore les résultats, mais ils seront disponibles au début de l'année prochaine. On pourra voir ce qu'on gagne sur un mois. Comme on va préparer le rapport d'orientation budgétaire, cela permettra d'alimenter le ROB pour dire qu'on a regardé la PMCB sur le mois de novembre, en faisant l'hypothèse qu'en multipliant par 12, cela fait telle économie dans le budget du SITTOMAT.

### **Le Président**

En résumé, il y a des coûts qui vont malheureusement continuer à augmenter. D'un autre côté, il y a des solutions pour diminuer d'autres coûts, mais il faudra qu'on prenne des décisions, qu'elles soient partagées entre nous et que les EPCI soient d'accord de les appliquer puisque cela va aussi dépendre de la partie collective. Cela va être des sujets intéressants. Christine ?

### **Christine SINQUIN**

Dans le cadre de la directive biodéchets, est-ce qu'il sera possible pour les communes de contractualiser avec le SITTOMAT.

### **Le Président**

Nous sommes au SITTOMAT. C'est du traitement. Il faudrait poser la question à la Métropole. J'en ai parlé avec Damien DI GIORGIO lundi. On vous expliquera cela. Aujourd'hui, normalement, les collectivités, les organismes et les hôpitaux sont assujettis à la redevance spéciale. Normalement, les collectivités devraient être aussi assujettis à la redevance spéciale. On avait calculé un coût pour les biodéchets, mais je ne m'en souviens plus. Normalement, vous devriez bénéficier du coût redevance spéciale, qui sera nettement inférieur à ce que vous payez aujourd'hui.

### **Christine SINQUIN**

Avant de renouveler, *(inaudible-00'47'30)*.

### **Le Président**

Ce n'est pas une obligation. J'ai eu entre les mains un contrat qui m'a été transmis amicalement. Quand j'ai vu les prix du coût de collecte nettoyage et du coût traitement... Du côté de la Farlède, il y a de nombreuses plaintes concernant les odeurs, donc je ne sais pas. On reviendra dessus tranquillement. C'est la fin de l'année et nous avons un moment de convivialité, donc on ne parle plus de travail, mais attendez-vous à ce qu'on puisse parler de choses après les vœux. Les déchets, c'est toujours intéressant parce que les choses évoluent. C'est aussi intéressant en termes de communication parce que nos habitants

posent souvent des questions sur les déchets. Ils pensent avoir trouvé la meilleure solution. Dernière question.

**Albert TANGUY**

Les pneus de vélo doivent être mis où, en déchetterie ? On a rencontré des associations vélo et lorsqu'ils ont apporté les pneus à la déchetterie de Toulon, ils ont refusé qu'ils les mettent avec les pneus de voiture.

**Christophe DELIGNY**

Oui, parce que les pneus de voiture sont repris dans le cadre de la REP.

**Le Président**

Cela va aux encombrants.

**Albert TANGUY**

Il faudrait qu'ils l'acceptent en déchetterie. Sinon, il n'y a pas de solution.

**Le Président**

Ils doivent les accepter dans les encombrants incinérables.

**Christophe DELIGNY**

Il n'y a pas beaucoup de pneus de vélo.

**Le Président**

Oui. Il ne devrait plus y avoir de pneus de voiture. À l'origine, dans l'usine d'incinération, il y avait une cisaille qui était là pour couper les encombrants. Sa dimension avait été calculée pour qu'un pneu qui était dans les encombrants et qui tombe dans la cisaille ne puisse pas passer tout droit. Le trou de sortie de la cisaille était fait de sorte que quelle que soit la façon dont le pneu devait passer, il était bloqué et coupé. Avant, on passait les pneus à l'usine d'incinération.

**Une intervenante**

Et les bouteilles de protoxyde azote ?

**Le Président**

On va vous en parler en début d'année. C'est l'un des sujets.

**Christophe DELIGNY**

Il y a une réunion de médiation vendredi après-midi sur ce sujet.

**Le Président**

Vous voulez que je vienne ? Cela fait partie des ordures ménagères.

*La séance est levée.*